

Conseil d'Administration

11 &12 Juin 2010

Relevé de décisions

Décisions

Approbation du PV du 5 mars 2010

Le CA approuve le procès verbal du Conseil d'Administration du 5 Mars 2010

Questions/Réponses aux membres du Bureau Exécutif

Aucune

VIE FEDERALE

Budget corrigé 2010

Le budget corrigé s'établit à 10478,4 K€ en produits et 10 483 K€ en dépenses, soit un déficit prévisionnel de 5 K€

Les dépenses d'investissement s'élèvent 1 110 K€

Le Conseil d'Administration adopte le budget corrigé proposé.

Convention d'objectifs

Informations données par le président et le DTN

Prix des licences 2011

Le CA décide, pour l'année 2011, de maintenir inchangés les prix des licences 2010. En 2012, lors de la fixation du prix des licences, il sera étudié un éventuel rattrapage de l'inflation non pris en compte en 2011.

Date de l'Assemblée Générale 2011

Le CA entérine la date du 26 Mars 2011 à Paris et donne délégation au BE en cas de nécessité de modifier cette date notamment pour des problématiques de salles

Désignation de Pierre TOUREAU comme membre d'honneur

Le CA entérine la désignation de Pierre TOUREAU en qualité de membre d'honneur de la FFVoile en application de l'article 2 II d/ des statuts et 82 du règlement intérieur.

Date du prochain Conseil d'Administration

20 Novembre 2010 9h30 – 17h

DEPARTEMENT VOILE LEGERE

Définition des quotas de Ligue pour la participation aux Championnats de France Minimes et Espoirs Voile Légère 2011

Le Conseil d'Administration entérine les modalités de sélection des coureurs et attribution des places pour les Championnats de France Minimes et Espoirs Voile Légère en 2011 ci-après.

Championnats de France Minimes et Espoirs Glisse, Solitaire Equipage et Extrême Glisse :

Pour chaque Ligue, le calcul des quotas sera de **90%** des places acquises sur la participation au championnat de France de l'année n – 1, **arrondi à l'entier supérieur**.

Pour la **série Minimes Optimist garçon**, le calcul des quotas sera également de **90%** des places acquises sur la participation au championnat de France de l'année n – 1, **arrondi à l'entier supérieur**.

Pour la série Solitaire Laser 4.7 Open, le calcul des quotas sera de **80%** des places acquises sur la participation au championnat de France de l'année n – 1, **arrondi à l'entier supérieur.**

Rappel :

Pour toutes les **séries Minimales**, **1 quota** est ajouté aux Ligues n'ayant pas eu de participation l'année n-1 (autre que Tyka Fille),

Pour les séries **Tyka Fille, SL16 et 29er**, **1 quota** est ajouté à chaque Ligue. Les Ligues ayant participé sur ces séries année n-1 seront ainsi dotées d'un quota supplémentaire.

Championnats de France Minimes sur Flotte Collective

Attribution des quotas de Ligue et invitations : identiques à 2010

Rappel :

Première phase : Pour chaque Ligue, il sera attribué un quota de sélectionnés identique pour toutes les ligues et égal à un garçon et une fille.

Deuxième phase : Chaque ligue pourra bénéficier de places d'invitation supplémentaires « Dynamique » de Ligue. Pour cela, chaque Ligue devra fournir le Classement général de ses épreuves de sélection. En fonction du nombre total de coureurs ayant participé au minimum à 2 épreuves, la ligue se verra attribuer des invitations supplémentaires suivant le tableau ci-dessous.

	Filles	Garçons
Moins de 15 coureurs (gargons et filles)	Pas de place supplémentaire	
De 15 à 45	1	2
De 46 à 75	2	4
De 76 à 105	3	6
Plus de 105	4	8

Publié électroniquement le 21 juin 2010 sur le site Internet de la FFVoile.

Ouverture des appels d'offre pour les Championnats de France Voile Légère

Le Conseil d'Administration entérine l'ouverture des appels d'offre pour l'organisation des Championnats de France de Voile 2011 suivants :

Championnat de France de Voile Dériveurs Quillards de sport

Catamarans :

du 2 au 5 juin 2011

Championnat de France de Voile Minimes sur Flotte Collective :

du 17 au 22 juillet 2011

Championnat de France VRC Classe M – dates à déterminer

Championnat de France VRC Classe 1m – dates à déterminer

Championnat de France de Voile RSX – dates à déterminer (cahier des charges à venir)

Publié électroniquement le 21 juin 2010 sur le site Internet de la FFVoile.

Validation du remplacement de la Bic Techno 283 pour le Championnat de France de voile Espoirs Extrême Glisse à partir de 2011

Le Conseil d'Administration décide le remplacement de la Bic Techno 283 pour le Championnat de France de voile Espoirs Extrême Glisse à partir de 2011 par la **Fire Race 120 de Roberto Ricci Designs** et donne pouvoir au Bureau Exécutif pour validation du contrat entre Roberto Ricci Designs et la FFVoile, garantissant la pérennité de fabrication du support et son tarif sur 4 ans, qui doit lui être présenté le 23 juin 2010.

Publié électroniquement le 21 juin 2010 sur le site Internet de la FFVoile.

Principe d'évolution du Championnat de France des Clubs à partir de 2011

Le Conseil d'Administration entérine le principe d'évolution du Championnat de France des Clubs Voile Légère à partir de 2011 tel que proposé dans le document joint et les présentations faites lors du Conseil d'Administration.

Un règlement spécifique à l'évolution du Championnat de France des Clubs Voile Légère à partir de 2011 sera proposé au Conseil d'Administration du mois de novembre 2010.

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT

Modifications du règlement des labels

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les modifications du règlement des labels

Publié électroniquement le 21 juin 2010 sur le site Internet de la FFVoile.

Point d'information sur le dossier balades nautiques

Le travail mené conjointement entre la FFVoile, la DAM et le MDS a consisté à :

1. Définir l'activité concernée et la nommer (en excluant l'activité d'enseignement de son titre et de sa description)
2. Définir les règles applicables en matière d'équipement des bateaux
3. Définir les diplômes pour exercer cette activité
4. Définir comment on commercialise l'activité

dans le but d'aboutir à la rédaction d'un texte réglementaire dont le projet est présenté par Jean KERHOAS.

Projet de développement d'une offre à destination des adultes

Présentation du projet par Jean Kerhoas

Grenelle de la mer

Diverses informations sont données

Divers

Le CA prend connaissance des contraintes liées à Natura 2000 à partir d'août 2010 sur l'organisation de manifestations nautiques délivrant un titre National ou International ou ayant un budget de plus de 100 K€. Ces contraintes impliquent notamment de réaliser des études d'incidences de l'impact de la manifestation sur l'environnement.

Le courrier de la Préfecture Maritime de Méditerranée sera circularisé.

MISSION FORMATION ET EMPLOI

Synthèse des exemptions Division 240

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité moins une abstention la liste des 6 possibilités d'exemptions à l'équipement de sécurité et des conditions de dispense des moyens de prévention des chutes à l'eau de personnes relatives respectivement :

- exemption n°1 : engins de plage au-delà de 300m et jusqu'à 2MN,
- exemption n°2 : voile légère en navigation basique (jusqu'à 2MN),
- exemption n°3 : voile légère en navigation côtière (jusqu'à 6MN),
- exemption n°4 : pavillon national pour la voile légère,
- exemption n°5 : procédure de demandes particulières.

Publié électroniquement le 20 juillet 2010 sur le site Internet de la FFVoile.

Pour ce qui concerne l'exemption n° 6 : filière en match-race (compétitions et entraînement), elle est soumise à la commission sécurité du Ministère des transports avant toute publication et officialisation.

Projet de texte au règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile

1- Le Conseil d'administration valide l'actualisation partielle du règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile par :

- l'ajout des fonctions de club dans le titre même dudit règlement,
- l'ajout d'un texte synthétique en 4 parties rappelant les deux types de certifications délivrées par la FFVoile (diplômes FFVoile et qualifications fédérales) et les possibilités d'attribution par le président de club ou son mandataire (fonctions, aides et jeunes).

L'actualisation complète du règlement intégrant notamment les aspects «fonctions» sera proposée lors d'un prochain CA.

2- Le CA valide la création de la situation particulière d'aide animateur (à partir de 16 ans).

3- Le CA valide le tableau récapitulatif de présentation simplifiée de ces ajouts à destination d'information des clubs. Le CA souhaite que ce tableau soit insérer au coté du règlement.

Le CA précise que l'ensemble de ces modifications a valeur réglementaire et annule et remplace les dispositions du règlement actuel en contradiction avec elle dans l'attente d'une version modifiée globale du texte.

Publié électroniquement le 24 juin 2010 sur le site Internet de la FFVoile.

Les divers types de navigations - contribution à l'incitation à la navigation

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité la présentation simplifiée des possibilités de navigation au sein des clubs, laquelle distingue :
les navigations organisées (encadrées ou simplement surveillées),
les navigations libres (sans encadrement ni surveillance).

L'intitulé du Tableau pourrait être : « Les bonnes pratiques des différents types de navigation »

En attente de Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile.

Bilan 2008/09 des CQP de la branche sports classés par ordre d'antériorité.

Info

DEPARTEMENT HABITABLE

Championnat de France des Clubs Habitable et projet de Classement National des Clubs « Sport » pour la Voile Tradition

Le CA de la FFVoile approuve le planning de mise en place du Championnat de France des Clubs Habitables et du Classement National des clubs « Sport » pour la Voile Tradition tel que suit:

2010 : Simulation

2011 : Publication en ligne d'une année 0

2012 : 1^{er} année du championnat de France des Clubs Habitables et du Classement National Sport pour la Voile Tradition

Publié électroniquement le 21 juin 2010 sur le site Internet de la FFVoile.

Projet Equipe de France Espoir

Ce projet sera présenté lors du prochain CA de novembre 2010.

REGLEMENTATION

Ratification de la publication du Règlement Technique

Le CA ratifie la publication électronique du règlement technique de la FFVoile dans sa dernière version et modifie par la même sa décision du 21/11/2009 pour la disposition précisant que les autorités maritimes devaient valider le règlement technique avant publication sur le site Internet FFVoile.

COMMISSION CENTRALE D ARBITRAGE

Ratification des RIR actualisées

Suite à la validation par le Bureau Exécutif du 16 avril 2010, le Conseil d'Administration ratifie les documents joints, qui ont déjà fait l'objet d'une publication électronique le 22/04/2010 :

- Les Règles d'Introduction à la Régate réactualisées 2010
- L'avis de course type « Règles d'Introduction à la Régate »
- La Fiche course type « Règles d'Introduction à la Régate »
- Le mode d'emploi

Le Conseil d'Administration ratifie la proposition du BE, d'application des Règles d'Introduction à la Régate sur les compétitions de grade 5, avec possibilité de dérogation pour les grades supérieurs, sur décision de la Commission Centrale d'Arbitrage, en concertation avec les départements sportifs concernés.

Ratification de la réactualisation de la charte des entraîneurs

Suite à la validation par le Bureau Exécutif du 16 avril 2010, le Conseil d'Administration de la FFVoile ratifie le texte « Règlementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile ». Ce texte remplace la « Charte des Entraîneurs » actuellement en vigueur. Ce texte a déjà fait l'objet d'une publication électronique en date du 22/04/2010

« La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile » est applicable sur toutes les compétitions de la FFVoile, et est complétée de l'annexe « Règlementation des conditions d'intervention des bateaux entraîneurs sur les compétitions de grade 3 à W de la FFVoile » pour les compétitions de grade 3 à W.

Ceci entraîne la modification du Règlement Technique de la FFVoile.

Réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile

Le Conseil d'Administration ratifie la réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile, déjà publié électroniquement en date du 22/04/2010.

HAUT NIVEAU

Principe de sélection pour les épreuves internationales majeures 2011 et 2012

Le CA désigne le Directeur Technique National de la FFVoile afin de procéder aux sélections des sportifs devant représenter la France lors des épreuves de voile olympique pour les saisons sportives 2011 et 2012, et notamment de procéder à la sélection des sportifs qui seront proposés à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau pour représenter la France lors des Jeux Olympiques de Londres en 2012.

Pour ce faire, le DTN disposera des prérogatives les plus étendues pour procéder auxdites sélections ; il pourra également solliciter l'avis d'experts de son choix pour l'assister dans sa mission.

En cas d'empêchement du DTN pour effectuer cette mission, le CA désignera un nouveau sélectionneur.

Publié électroniquement le 21 juin 2010 sur le site Internet de la FFVoile.

Résultats sportifs

Projet de conventionnement avec le défi Aleph pour la Coupe de l'Amérique

DIVERS

Intervention de Jacques Lehn, Président du Comité Océanique et Offshore de l'Isaf sur le projet d'harmonisation du calendrier des Courses Océaniques.

Point sur Salon nautique de Paris

Point sur les conclusions de l'ISAF sur l'évolution des JO 2016